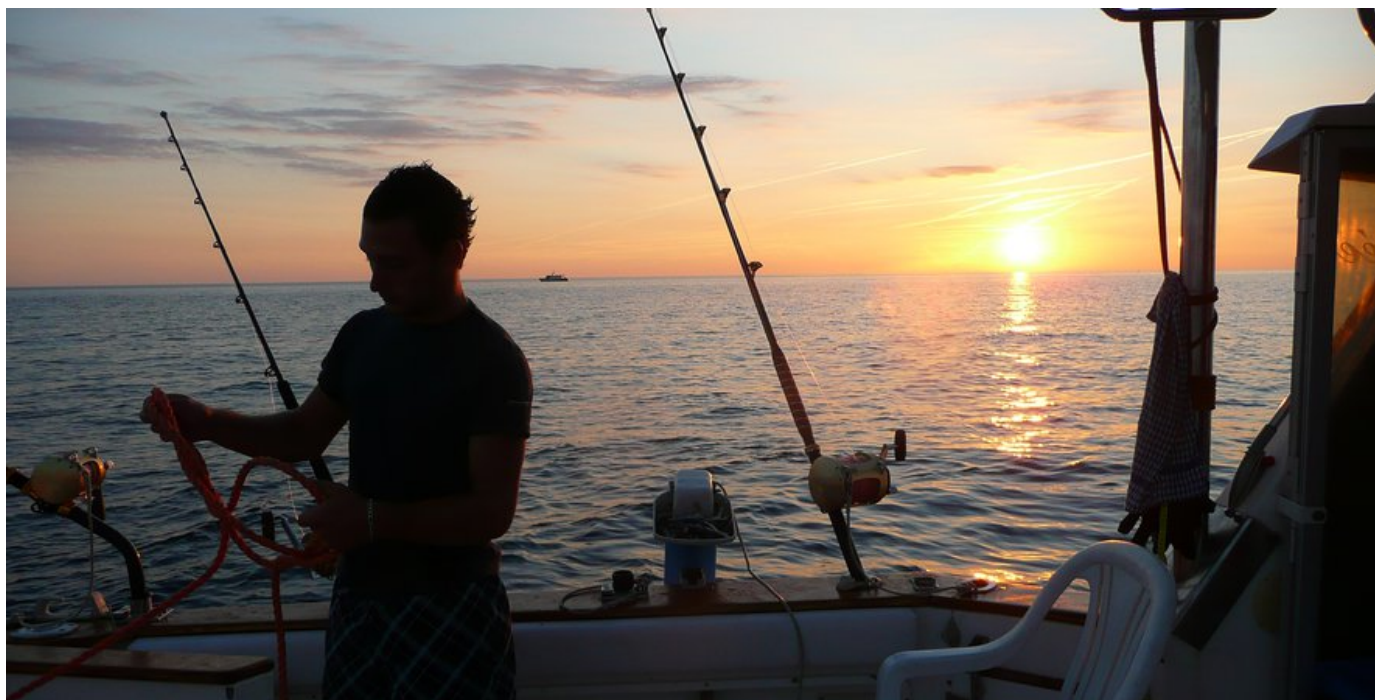


[Accueil](#) > [Economie](#) > [Pêche](#)

Dès cet été, il faudra un pass pour pêcher dans le Parc marin du golfe du Lion



Les quatre fédérations de pêche de loisir ont approuvée la charte de bonnes pratiques. / l'Independant

[Pêche](#), [Flash News](#), [Méditerranée](#)

Publié le 13/01/2022 à 10:03 , mis à jour à 10:10

Jusqu'ici, pour lancer sa ligne dans une aire marine protégée, aucun permis n'était demandé. Ce droit de pêche non-commercial, en étant sur son bateau, sur la plage ou une digue était libre. Or dès cet été, chaque pêcheur, régulier ou occasionnel, devra s'identifier sur une application dédiée, pour obtenir un pass de pêche. Si l'objectif pour l'Office français de la biodiversité est de mieux encadrer les prélèvements, il est perçu comme une contrainte de plus, par les pratiquants.

Par plaisir, dans un but sportif, ou pour se nourrir, la pêche de loisir est par définition non commerciale. Elle est aussi soumise à un ensemble de règles, pour protéger la ressource.

Déclaration obligatoire et gratuite

Elle entrera normalement en fonction avant l'été et sera donc obligatoire, dès lors qu'un prélèvement sera effectué. Cette mesure s'inscrit dans un document stratégique de façade en Méditerranée fixé par l'État.

Concrètement, il suffira de s'identifier sur l'application, développée par l'Ifremer et la DIRM (en cours de finalisation) pour obtenir un pass d'autorisation de pêche, qui sera gratuit, et participatif sur volontariat ! Plus de détails seront communiqués dès sa mise en service.